



POUR EXAMEN ET DÉCISION

Traduction provisoire de l'anglais
Service linguistique, COE

Rapport du Comité exécutif, février 2014

D'après l'article VIII.1.b. du Règlement du COE: «*Le Comité exécutif est responsable devant le Comité central et lui présente pour adoption, à chaque session du Comité central, un rapport de ses travaux. Le Comité central étudie ce rapport et prend à son sujet les décisions qu'il juge appropriées.*»

Le Comité exécutif élu à Busan s'est réuni pour la première fois à Bossey en Suisse, en février 2014. C'est la toute première fois que l'article VIII.1.b. du Règlement doit être appliqué et, de ce fait, le présent document constitue le premier rapport de ses responsabilités présenté au Comité central. Les suggestions pour l'améliorer seront volontiers reçues.

Le rapport s'articule en trois parties:

- (a) Un bref compte rendu de la réunion
- (b) Les décisions prises par le Comité exécutif
- (c) Les questions examinées par le Comité exécutif et ses recommandations au Comité central

1. Bref compte rendu de la réunion

1.1. Ouverture Mme Agnes Abuom, présidente du Comité central, a souhaité la bienvenue au Comité. Elle a invité les participant-e-s à marquer un moment de silence en mémoire de l'archevêque Solomon Tilewa Ethelbert Willie Johnson, membre du Comité central, décédé le 21 janvier 2014, et de Mme Lois McCullough Dauway, qui a longtemps été membre du Comité central et qui a présidé le Comité du programme, décédée le 4 février 2014.

Le pasteur Olav Fykse Tveit, secrétaire général, a accueilli le Comité et a procédé à l'appel nominal des membres présents. Mme Anna Akaroa a été excusée. Le pasteur Staccato Powell remplaçait l'évêque John F. White pour cette rencontre.

Les membres du Comité exécutif et du personnel se sont présentés les uns aux autres en donnant quelques détails, y compris sur le contexte qu'ils représentent.

Le rôle et le mandat du Comité exécutif – notamment ses fonctions et les façons dont ses sous-comités apporteront leurs conseils – ont été présentés et discutés, établissant clairement que, sur délégation du Comité central, le Comité exécutif est appelé à assumer une autorité et des responsabilités de gouvernance spécifiques du COE; il a qualité pour (surveiller) établir les limites et définir les lignes directrices orientant le travail des cadres et du personnel du Conseil afin de mettre en œuvre les directives et programmes du Conseil.

S'en est suivi une présentation sur le consensus et la prise de décisions par consensus, permettant aux membres du Comité exécutif de poser des questions et de partager leurs commentaires et suggestions pour une mise en œuvre efficace de la méthode du consensus.

1.2. Rapports de la présidente et du secrétaire général La présidente a souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif pour leur première réunion depuis leur élection à la réunion constitutive du

Comité central à Busan en novembre 2013. Elle a expliqué que pour cette première session du Comité, le programme avait été conçu de sorte que les membres puissent faire connaissance, visiter Genève et découvrir le siège du COE, en particulier pour ceux qui ne s'étaient encore jamais rendus au Centre œcuménique. Le Comité allait découvrir le «discernement par consensus pour le processus décisionnel» et les nouvelles règles qui confèrent à ce comité un rôle nouveau. Cette première réunion serait également l'occasion de réfléchir au mandat donné au Comité central et de préparer les processus et le matériel nécessaires pour le Comité central afin de définir la marche à suivre pour les prochaines années. La présidente a particulièrement souligné le nouveau rôle de l'équipe de direction du Comité central (qui a remplacé le Bureau) et du Comité exécutif: garantir le consensus, la réflexion stratégique et la gestion du processus.

La présidente a rappelé au groupe que la 10^e Assemblée a donné au Comité un nouveau mandat de planification et de travail pour les années à venir. Alors que l'exécutif projette d'interpréter le mandat à réaliser, le Comité est conscient du contexte dynamique au sein duquel les Églises membres fonctionnent. Cette première rencontre du Comité exécutif a lieu alors que la situation mondiale pose des enjeux nouveaux aux États, aux communautés, aux Églises et au mouvement œcuménique. Les membres du Comité exécutif partageront leurs propres expériences de la vie et du travail des Églises dans leur pays et dans les régions, ce qui devrait éclairer l'interprétation et la prise de décision et poser des jalons sur ce cheminement commun pour la période qui s'ouvre.

Le secrétaire général s'est référé à l'expérience et au mandat de l'Assemblée, qui nous mettent maintenant très clairement en demeure de façonner le rôle et la voix futurs du COE comme nous le pouvons. Il a ensuite posé plusieurs questions: Comment le travail de l'œcuménisme conciliaire peut-il nous faire passer, nous Églises d'aujourd'hui, à la prochaine phase du mouvement œcuménique? Ou bien, pour employer la métaphore de l'Évangile de Luc, chapitre 1, qui a aussi été utilisée comme ouverture du message de l'Assemblée: comment entrons-nous dans la nouvelle aube que Dieu nous donne? Comment Dieu fait-il briller la lumière du Christ dans les ténèbres et l'ombre de la mort, à travers nous et nos Églises rassemblées? Comment Dieu guide-t-il nos pas sur le chemin de la paix?

Le secrétaire général a exprimé des points de vue sur la manière de comprendre le mandat conféré par l'Assemblée compte tenu de ce qui avait déjà été fait et de ce qu'il était attendu du Comité exécutif.

Une liste détaillée de tous les voyages et visites du secrétaire général a également été communiquée au Comité.

Les membres du Comité exécutif ont remercié la présidente et le secrétaire général pour leurs rapports. Plusieurs d'entre eux ont fait part de leurs commentaires sur les deux rapports.

1.3. «Un Pèlerinage de justice et de paix – Démarrer la discussion» Le Comité a reçu un document d'information suggérant que le pèlerinage se veut être une réponse aux enjeux et menaces contemporains très pressants contre la vie, et qu'il traduit en actes le thème de l'Assemblée «*Dieu de la vie, conduis-nous vers la justice et la paix*». Le Comité a été invité à exprimer des commentaires et des questions. Une discussion animée a suivi. Elle est conservée dans les procès-verbaux du Comité exécutif et sera une importante source d'inspiration au cours des prochaines étapes.

Le secrétaire général a rappelé au Comité qu'il y a eu des projets ordinaires et extraordinaires relatifs au travail du programme. Le Conseil ne peut se permettre les deux pour une raison d'effectifs en termes de personnel administratif. Il devient nécessaire de trouver comment rassembler différents aspects du travail du COE. Ce pèlerinage est une autre manière de mobiliser les Églises sur ce que le Conseil, les Églises membres et les partenaires œcuméniques réalisent ensemble.

1.4. Déployer la stratégie programmatique: un pèlerinage de justice et de paix

Au cours de la période allant de la 10^e à la 11^e Assemblée, le COE s'acquittera de son mandat en s'engageant sur un pèlerinage de justice et de paix par lequel le COE, en tant que communauté fraternelle d'Églises, renforce son cheminement commun, promouvant la justice et la paix dans le monde comme

expression de sa foi dans le Dieu trinitaire. S'appuyant sur le mandat de la 10^e Assemblée de 2013 à Busan, le COE a identifié cinq objectifs stratégiques pour orienter son travail.

- *Renforcer la communion fraternelle*
- *S'engager dans la défense de causes*
- *Encourager la spiritualité, la réflexion et la formation*
- *Représenter les Églises dans l'établissement de relations de confiance et d'entente*
- *Communiquer de façon innovante et efficace*

Ces objectifs sont étroitement liés et ne pourront être atteints qu'au moyen de stratégies interactives qu'il faudra élaborer et mettre en œuvre. Chaque objectif nécessite une stratégie bien élaborée. Le pèlerinage de justice et de paix constitue la stratégie générale rassemblant ces objectifs. Le pèlerinage de justice et de paix s'articule donc autour de ces cinq mêmes éléments fondamentaux.

Les domaines d'activité du programme doivent être davantage intégrés et centrés. Il a été pour cela suggéré de limiter les domaines d'activité au nombre de trois:

- Unité, mission et relations œcuméniques
- Témoignage public et diaconie
- Formation œcuménique.

1.5. Évaluation de la 10^e Assemblée Une évaluation de la 10^e Assemblée du COE serait présentée au Comité central en juillet. Elle prendrait en compte les résultats des évaluations écrites de participant-e-s, les retours des Églises membres et des partenaires œcuméniques et les évaluations des Églises hôtes et des groupes de travail du personnel. Le Comité exécutif apporterait également sa contribution à l'évaluation par des échanges et des orientations.

2. Décisions prises par le Comité exécutif

Dans le cadre de son mandat, le Comité exécutif:

2.1. A approuvé le Budget 2014 Le budget 2014, qui figure en annexe du présent rapport et a également été communiqué à toutes les Églises membres, présente un revenu total de 27,7 millions de francs suisses (CHF) et un total de dépenses et transferts de 28,4 millions CHF, avec un prélèvement net de fonds et réserves de 0,7 million CHF. Les contributions au programme budgétisées, à l'exclusion de l'Assemblée, s'élèvent à 20,3 millions CHF (résultats préliminaires 2013: 20,8 millions CHF).

Le total des dépenses et transferts de programme est budgétisé à 21,2 millions CHF (résultats préliminaires 2013: 21,8 millions CHF). On a estimé la clôture des soldes de fonds du programme à 2,3 millions CHF au 31 décembre 2014, soldes principalement constitués des fonds de bourses d'études de l'Institut œcuménique et de la réserve de la CME.

Les frais d'infrastructure des programmes sont budgétisés à 3,4 millions CHF, soit 16,4% des revenus totaux du programme, en deçà de l'objectif à court terme de 17%.

Le budget comprend un prélèvement de 81 000 CHF sur les réserves générales. Le Sous-comité des finances a considéré les mesures à prendre pour combler ce déficit prévu. Après un examen approfondi, le Comité a décidé, puisque l'année budgétaire est déjà entamée, que les efforts devraient se porter sur la gestion et le suivi de la planification future plutôt que sur l'ajustement du budget finançant les projets de cette année. Le Comité a demandé que, pour les prochaines années, les budgets prévisionnels ne présentent pas de déficit sur les fonds non assortis de conditions.

Conformément au Règlement tel qu'amendé par la 10^e Assemblée, le Comité exécutif doit envoyer le budget approuvé aux membres du Comité central et aux Églises membres (article VIII.4.a.ii).

Le Comité exécutif a demandé (a) que le secrétaire général veille à ce que les membres du Comité central et les Églises membres reçoivent le budget approuvé; (b) que le budget 2015 soit prévu sans déficit sur les fonds non assortis de conditions; et (c) que des comptes rendus trimestriels de gestion, avec comparaison faite au budget, tel que révisé par le Groupe de direction du personnel, soient communiqués en temps opportun à l'équipe de direction du Sous-comité des finances;

2.2. A approuvé la limitation des dépenses d'équipement à 553 000 CHF pour 2014;

2.3. A pris acte du rapport du Comité de vérification et l'a approuvé;

2.4. A nommé le pasteur Paul Gardner et l'évêque C. Raphael Opoko comme membres de l'équipe de direction du Sous-comité des finances du Comité exécutif, avec l'évêque Mary Ann Swenson comme présidente, dans l'attente de la désignation du président du Comité des finances du Comité central;

2.5. A délégué à l'équipe de direction du Sous-comité des finances le pouvoir d'autoriser et d'approuver la publication des comptes de 2013, en tenant compte des recommandations du Comité de vérification;

2.6. A approuvé le mandat et la composition du Comité directeur pour le projet de développement immobilier. Reconnaissant l'importance d'une transparence maximale et de la bonne foi vis-à-vis du Comité central et des Églises membres, le Comité exécutif a décidé de désigner un nouveau comité directeur chargé d'accompagner le projet de développement immobilier; un comité directeur avait également été désigné par le Comité exécutif sortant pour superviser les phases précédentes du projet;

La Comité directeur: (a) fera rapport du processus au Comité exécutif par l'intermédiaire du secrétaire général; (b) s'assurera que les intérêts du Conseil sont protégés, et (c) examinera les possibilités d'investissement et/ou de contributions de la part des Églises membres et d'autres partenaires.

Le Comité directeur sera composé des personnes suivantes: l'évêque Mary Ann Swenson (Église méthodiste unie) de l'équipe de direction du Comité central, le président ou la présidente du Comité des finances, l'évêque Chibuzo Raphael Opoko (Église méthodiste, Nigéria), le pasteur Laurent Schlumberger (Église protestante unie de France), le métropolitain Vasilios de Constantia (Église de Chypre), Mme Celina Falk (Église de Suède), et sera présidé par le secrétaire général, le pasteur Olav Fykse Tveit. Trois consultants en finance, immobilier et questions juridiques seront invités par le secrétaire général;

2.7. A approuvé les plans d'activité du COE pour 2014;

2.8. A adopté les déclarations publiques et la note suivantes:

- Déclaration sur les droits des personnes déplacées
<http://www.oikoumene.org/en/resources/documents/executive-committee/geneva-february-2014/statement-on-rights-of-internally-displaced-persons>
- Déclaration sur l'utilisation des drones et le refus du droit à la vie
<http://www.oikoumene.org/en/resources/documents/executive-committee/geneva-february-2014/statement-on-the-use-of-drones-and-denial-of-the-right-to-life>
- Note sur le Soudan du Sud
<http://www.oikoumene.org/en/resources/documents/executive-committee/geneva-february-2014/minute-on-south-sudan>

2.9. A approuvé de mandater l'équipe de direction du Comité central (la présidente et deux vice-présidents), ainsi qu'une personne de PricewaterhouseCoopers (PwC), pour faire une proposition au Comité central sur le renouvellement du secrétaire général lors de sa réunion de juillet 2014.

3. Questions examinées par le Comité – recommandations au Comité central

3.1. Finances

3.1.1. Résultats préliminaires de 2013 Les résultats préliminaires pour 2013 faisaient état d'un prélèvement sur les fonds et réserves de 3,3 millions CHF, avec un revenu total de 30,9 millions CHF et des dépenses et transferts d'un montant de 34,2 millions CHF. Sur le total du prélèvement sur les fonds, 2,3 millions CHF concernaient l'Assemblée, qui fait état d'un total de dépenses et transferts de 4,8 millions CHF, c'est-à-dire 0,4 million CHF de moins que prévu. Les résultats préliminaires indiquent un faible solde de clôture de 94 000 CHF pour le fonds de l'Assemblée au 31 décembre 2013.

Il a été noté que ce résultat financier pour l'Assemblée implique qu'il ne serait pas fait d'appel à débloquer les fonds de programme affectés, qui se montent à 533 000 CHF. La révision du budget de l'Assemblée, approuvée en août 2013, comprenait le déblocage de ces fonds pour couvrir un éventuel dépassement de budget au-delà du solde disponible des fonds.

Les résultats préliminaires font état de 6 millions CHF de réserves générales, auxquels s'ajoutent 0,3 million CHF de 2012, grâce essentiellement à un niveau contenu de dépenses d'équipement par rapport au budget. Le résultat préliminaire des réserves générales est proche de l'objectif budgétaire de 6,1 millions CHF fixé en mars 2013, mais en deçà du niveau cible de CHF 7,5 millions, correspondant à 50% des frais de personnel, conformément aux directives.

Le Comité a demandé que (a) un transfert de 100 000 CHF soit réalisé des réserves générales à la clôture de 2013 au fonds pour la 11^e Assemblée; et (b) que le secrétaire général veille à ce que les membres du Comité central et les Églises membres reçoivent le rapport financier annuel tel que l'exige le Règlement.

3.1.2. Maison d'hôtes et centre de conférences de Bossey Les résultats préliminaires pour la maison d'hôtes et le centre de conférences de Bossey ont été passés en revue par le responsable des affaires et des ventes. Les initiatives prises depuis l'été 2013 ont été présentées. Bien que les résultats nets globaux pour l'année 2013 soient inférieurs de 0,4 million CHF au budget, on a noté que les ventes avaient augmenté de 12% au cours des sept mois allant de juin à décembre 2013, par rapport à la même période en 2012.

Le Comité a noté que le Comité des finances de l'Assemblée avait décidé qu'«une stratégie intégrée [serait] définie en vue d'une utilisation du "Château de Bossey" qui respecte les objectifs originaux de l'Institut œcuménique; le projet sera passé en revue par le Comité exécutif en février 2014».

Le Comité exécutif a demandé: (a) que la stratégie intégrée en vue d'une utilisation du Château de Bossey soit développée telle que prévue, y compris le profil financier intégré et la politique des bourses de Bossey; et (b) que le profil financier soit défini avec l'objectif de rendre les activités financièrement autonomes.

3.1.3. Résultats d'investissements 2013 et conformité à la politique Les résultats d'investissements préliminaires enregistraient 0,6 million CHF en gains financiers sur investissement et change. Le fonds de dotation de 6,2 millions CHF a notamment apporté un retour de 6,3% sur un portefeuille d'investissements équilibré qui comportait un fonds d'actions durable. Les revenus du fonds de dotation sont principalement versés à l'Institut œcuménique et ses bourses d'études.

Il a été signalé que tous les aspects de la politique ont été respectés, hormis en ce qui concerne la composition actuelle du groupe consultatif en matière d'investissements, qui devrait compter un responsable de programme ou des finances d'une organisation affiliée. Il y sera remédié d'ici la prochaine réunion.

3.1.4. Dépense d'équipement En 2013, les dépenses d'équipement ont totalisé 0,3 million CHF, tandis que la limite budgétaire approuvée était de 0,5 million CHF. Ce niveau très bas de dépenses d'équipement fait suite aux investissements des années précédentes dans le domaine de Bossey et à la rénovation de la salle Visser t'Hooft ainsi que la rénovation du système de sécurité incendie du Centre œcuménique.

3.1.5. Stratégie de mobilisation de fonds Le projet de document de stratégie sur les «Possibilités de mobilisation de fonds auprès des membres et des partenaires du Conseil œcuménique des Églises» a été examiné. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la tendance à la baisse actuelle du produit des cotisations. Le Comité a insisté pour que soit conduite une analyse minutieuse des raisons, afin que des mesures appropriées puissent être prises.

Le Comité des finances de l'Assemblée avait demandé que la stratégie de développement des revenus comporte des étapes pour la mobilisation de fonds. Il a été noté que les étapes figurant dans le texte concernaient des mesures relatives à l'engagement des membres du personnel et de la direction dans des activités de mobilisation de fonds. Dans ce contexte difficile, les objectifs globaux de mobilisation de fonds figurant dans la stratégie restent relativement stables.

Il a de plus été noté que la stratégie de mobilisation de fonds mettait en avant la responsabilité de l'ensemble du personnel pour encourager la mobilisation de fonds et, à cet égard, le cahier des charges du personnel administratif nécessiterait une révision dans certains cas. La proposition de création d'un groupe de référence pour la mobilisation de fonds, composé de membres volontaires parmi les mandants du COE ou même de personnes extérieures dotées de compétences de spécialistes, a été discutée et encouragée.

Sur recommandation du Sous-comité des finances, le Comité exécutif: (a) encourage chaque membre du Comité central à s'approprier d'une certaine manière la stratégie et à soutenir sa mise en œuvre en mettant à profit les occasions d'accroître le financement du programme en collaboration avec l'équipe de Mobilisation et contrôle des revenus et dans le respect de son rôle, tel que défini dans le Règlement; (b) approuve la proposition de création d'un groupe de référence pour la mobilisation de fonds composé de sept personnes, dont le mandat devra être soumis à la révision du Comité des finances lors de la session du Comité central en juillet; (c) demande que le secrétaire général, la présidente du Comité central et un représentant des Églises membres orthodoxes suivent avec attention le processus d'interaction avec la fondation Gates; et (d) demande que le projet de document de stratégie soit renforcé par l'ajout des cinq objectifs clés du plan stratégique et qu'il soit soumis à l'approbation du Comité central.

3.1.6. Nouveau schéma des cotisations des Églises membres Une proposition de schéma des cotisations des membres, rédigée en s'appuyant sur les recommandations du Comité des finances de l'Assemblée, a été examinée. Le plan fixe les cotisations des membres pour 2014 au niveau de contribution de 2012 et demande qu'on aborde les Églises membres en cherchant à définir une conception mutuelle de leur engagement, notamment en sollicitant une augmentation du niveau de cotisation de 2% à 5% de plus que celui de 2012.

Parmi les possibilités visant à augmenter les cotisations, le Comité a reçu favorablement une approche favorisant le contact individuel avec les Églises membres. La communication devrait comprendre à la fois des remerciements pour la contribution de l'année précédente et une référence aux résultats de l'Assemblée et au travail du COE.

Le Comité exécutif a demandé: (a) que le projet de lettre aux Églises membres soit modifié afin d'inclure des remerciements pour les contributions précédentes durant la période qui conduisait à l'Assemblée, et des exemples de ce que ces fonds ont permis de réaliser; et que des exemplaires de cette lettre soient envoyés aux membres du Comité central concernés; (b) que les membres du Comité central soient, conformément à leur mandat, chargés de d'engager le dialogue avec les Églises membres de leur région au sujet des contributions pour l'année 2014; (c) que le schéma des cotisations tel que défini dans le présent document soit mis en place dès maintenant; et (d) que l'appel aux contributions des Églises membres pour la 11^e Assemblée soit préparé en 2015.

3.1.7. Directives du COE Conformément au mandat qui lui a été confié d'examiner pour adoption les amendements aux directives comptables et de surveiller la conformité aux directives émises par le Comité central, la liste actuelle des directives du COE a été passée en revue.

Le Comité exécutif a demandé que: (a) le mandat du Comité de vérification soit examiné par le nouveau Comité de vérification et que toute question soit relayée au Comité central; et que (b) un plan soit préparé pour veiller à ce que toutes les directives approuvées par le Comité exécutif soient examinées durant la période 2014-2017.

3.1.8. Approche de la planification financière stratégique Un projet de planification stratégique financière s'appuyant sur les recommandations du Comité des finances de l'Assemblée a été passé en revue. Le plan exposait les recettes et dépenses du programme pour la période 2014-2017. Les hypothèses sur lesquelles le plan repose ont été expliquées, notamment celles qui concernent la tendance des recettes pour 2014-2017 qui indique une baisse, passant de 20,6 millions CHF à 18,9 millions CHF.

Le Comité des finances de l'Assemblée avait demandé que la stratégie financière pour les quatre ans à venir soit définie en référence à une catégorisation du travail précis du COE, pour être approuvée par le Comité central, en identifiant les éléments considérés comme «indispensables, importants et souhaitables».

Il a été rapporté que les cinq objectifs clefs (voir point 1.5 ci-dessus) pour 2014-2017 avaient été discutés et adoptés. Il a également été question d'une classification du travail programmatique en «domaines centraux, initiatives œcuméniques et projets à court terme» comme l'avait évoqué le Comité exécutif en mars 2013. Il y a eu débat pour savoir si une telle classification devait être considérée comme utile dans le contexte de planification financière, étant donné les difficultés posées par les termes «indispensables, importants et souhaitables» dans la formulation proposée par le Comité des finances de l'Assemblée.

Le Comité exécutif a demandé: (a) que le plan stratégique financier soit mis au point en vue de son approbation par le Comité central, en indiquant comment faire en sorte que les cotisations répondent aux cinq objectifs clefs et en travaillant dans le cadre limites établies par l'Assemblée; (b) que le plan financier soit accompagné de notes expliquant comment il serait mis en œuvre; et (c) que les ordres du jour des prochaines réunions du Comité exécutif comprennent une séance de dialogue entre les membres du Sous-comité des finances et du Sous-comité du programme.

3.2. Programme

3.2.1. Réflexions sur le premier projet de plan stratégique du COE pour 2014-2017 Le Comité a reçu le document avec satisfaction et l'a approuvé, puis a fait des propositions concrètes pour l'améliorer. Le plan stratégique sera présenté au Comité central pour examen et décision.

Le Comité a recommandé que (a) le plan stratégique soit davantage défini tel que proposé, que le chapitre sur les stratégies soit renforcé par des méthodologies et que les domaines programmatiques comprennent des jalons clairs et des indicateurs de résultats; (b) que le pèlerinage de justice et de paix devienne une partie intégrante des plans du programme; (c) que le pèlerinage de justice et de paix devienne un cadre important pour s'assurer la participation des Églises membres, des conseils nationaux d'Églises, des organisations œcuméniques régionales, des communions chrétiennes mondiales et des mouvements de la société civile dans leurs différentes expressions.

3.2.2. Le pèlerinage de justice et de paix dans le contexte d'un plan stratégique Le Comité a reçu avec satisfaction et a approuvé le document qui a été présenté pour discussion. Le Comité a recommandé: (a) que ce document soit en accord avec le rapport du secrétaire général, le plan stratégique du COE pour 2014-2017 et Stratégie de communication 2014-2017 – le pèlerinage de justice et de paix; (b) que la stratégie de communication soit affirmée, notamment le besoin de communication interne dans la communion fraternelle sous la forme d'un salon œcuménique par les réseaux sociaux et avec l'aide d'officiers de liaison de sorte que le travail du Conseil soit davantage en lien avec les besoins des Églises et du mouvement œcuménique national; (c) que le groupe de référence du pèlerinage de justice et de paix soit composé de membres des organes consultatifs et des organisations partenaires.

3.2.3. «Qui disons-nous que nous sommes? – L'identité chrétienne dans un monde multireligieux» Le Comité a reçu le document avec satisfaction et l'a approuvé, a fait des observations en

vue de son amélioration et a recommandé: (a) qu'un guide d'étude soit réalisé par les membres du personnel pour accompagner le document; (b) que le document soit présenté sous sa forme définitive en ménageant les sensibilités doctrinales et le besoin de perspectives relatives à l'équité hommes-femmes et aux jeunes, et qu'il soit présenté au Comité central pour approbation, y compris les propositions pour son accueil dans les différents contextes.

3.2.4. «Une économie de la vie pour toutes et tous maintenant: action œcuménique pour une nouvelle architecture économique et financière» Le Comité a reçu le document avec satisfaction et l'a approuvé, a fait des observations et a recommandé qu'il soit retravaillé afin de rendre le langage plus accessible aux Églises.

3.2.5. Commission ECHOS – L'engagement des jeunes dans le mouvement œcuménique Le Comité a reçu et approuvé la proposition d'une nouvelle structure et d'un nouveau mandat pour la Commission ECHOS, avec la profonde conviction que la participation d'organes de jeunes dans les Églises et dans le mouvement œcuménique doit être plus prononcée et que les Églises doivent entamer volontairement des pèlerinages de justice et de paix en étant guidées par les jeunes eux-mêmes. Le Comité a formulé des recommandations concrètes concernant la taille et le mandat d'ECHOS, notamment la participation de huit conseillers pour la jeunesse à la fois dans ECHOS et au Comité central. Ces recommandations seront transmises au Comité central pour examen et décision.

3.2.6. La Commission sur l'éducation et la formation œcuménique: Propositions relatives à son mandat et sa composition Le Comité a reçu avec satisfaction et a approuvé les propositions, qui seront également transmises au Comité central pour examen et décision.

3.3. Recrutement, personnel et désignations

3.3.1. Questions relatives aux membres Le Comité a accepté les suggestions venant de la délégation en visite au Synode de Blantyre de l'Église presbytérienne d'Afrique centrale (CCAP) et recommande au Comité central que le Synode de Blantyre de la CCAP soit admis dans la communion fraternelle du COE pour une période intérimaire en tant qu'Église membre, selon l'article I.5. du Règlement.

Le Comité a été informé du fait que, suite à la décision du Comité exécutif sortant, il a été recommandé au Comité central de réadmettre l'Église réformée hollandaise d'Afrique du Sud dans la communion fraternelle du COE pour une période intérimaire en tant qu'Église membre, selon l'article I.5. du Règlement.

Le Comité a également été informé de la demande d'admission au COE du Conseil d'Églises baptistes du Nord-Est de l'Inde et qu'une équipe rendra visite à cette Église en juin afin que le Comité central prenne une décision, tout comme il le fera pour les deux autres Églises candidates.

3.3.2. Ordre du jour proposé pour le Comité central 2014 Le Comité a examiné l'ordre du jour proposé pour la réunion du Comité central 2014 et a fait des propositions concrètes.

3.3.3. Proposition pour la composition des comités permanents du Comité central Le Comité a approuvé la taille des comités permanents du Comité central. Il a été affirmé que l'équipe de direction du Comité central a la liberté de se déplacer dans les différentes réunions des comités du Comité central. Il a également été affirmé que les président-e-s des différents comités doivent être nommés après consultation avec eux.

Il a été pris note des changements proposés. Il y aura au Comité central huit conseillers et conseillères pour la jeunesse supplémentaires, qui seront aussi affectés à des comités.

Des listes complètes et équilibrées seront présentées à l'équipe de direction du Comité central en mai 2014 et ensuite au Comité central pour examen et décision.

3.3.4. Équipe de direction des comités Le Comité a élaboré une proposition équilibrée pour les équipes de direction des comités permanents du Comité central. La proposition sera soumise au Comité central pour examen et décision.

3.3.5. Conseil de la Fondation de prévoyance Le Comité propose le nom du pasteur Martin Hirzel (Fédération des Églises protestantes de Suisse) pour représenter l'employeur (en tant que membre de l'organe directeur) au sein du Comité des retraites, ainsi que deux cadres supérieurs nommés par le secrétaire général.

3.3.6. Comité de vérification Le Comité propose l'évêque Petra Bosse-Huber (EKD) et M. Audeh Quawas (Patriarcat orthodoxe grec de Jérusalem).

3.3.7. Processus de désignation aux organes consultatifs du COE Le Comité: (a) a encouragé les membres tant du Comité exécutif que du personnel à relancer les Églises qui n'ont pas répondu à l'invitation de proposer des personnes pouvant être envisagées pour siéger aux organes consultatifs, et (b) a fourni des critères et lignes directrices pour la préparation des désignation qui font un lien entre le travail des organes consultatifs et le pèlerinage de justice et de paix et qui appliquent systématiquement la méthodologie du consensus.

Mesures proposées:

Le Comité exécutif formule les propositions suivantes :

1. Soumettre le rapport du Comité exécutif de février 2014
 - a. au Comité d'examen des directives pour qu'il apporte des commentaires sur le contenu général
 - b. au Comité de la gouvernance et des désignations pour qu'il apporte des commentaires sur la forme et
 - c. au Comité des finances pour qu'il apporte des commentaires sur la façon de signaler des questions d'ordre financier qui seront soumis à décision.
2. Transmettre les commentaires de tous les comités du Comité central au Comité d'examen des directives, qui soumettra au Comité central une recommandation pour examen et décision.
3. Inviter le Comité central à recevoir le rapport et à donner des instructions au Comité exécutif sur la forme et le style à adopter à l'avenir.